

DOMAINE PUBLIC DP

Vive l'Expo.02

FEUILLETANT LE CALENDRIER de l'an 2000, qui verra des manifestations d'envergure dans toute « l'Europe des bonnes intentions », *Le Monde* (13.1.99) annonce sobrement que « la Suisse préfère attendre 2001 ». Faux: il me semble désormais exclu que l'Expo ouvre ses portes le 3 mai 2001.

Même s'il s'agissait de gérer le vaste projet appelé Expo.01, sans se poser la moindre question de fond, un délai de vingt-sept mois ne suffirait pas, tant les blocages actuels semblent insurmontables. Car l'Expo.01 est en panne générale: les personnels, les finances, l'artistique, la technique et le politique, plus rien ne bouge.

Déconcertés par la démission de Pipilotti Rist et par quelques autres départs, les collaborateurs s'inquiètent, les mandataires tanguent, les membres du jury posent leurs conditions. Les deux patrons, Mme Fendt et M. Matthey, se réitèrent mutuellement leur confiance, à défaut de convaincre les tiers.

Désécurisés par le style du management, atterrés par le recours à l'ingénierie parallèle, ulcérés par le traitement que leur infligent ceux qui ont besoin de leur argent, les sponsors attendent une remise en ordre, par Berne s'entend. Ils savent que les ennuis de trésorerie commenceront en mars-avril. L'heure de vérité financière sonnera donc ce printemps – moins de six mois avant les élections nationales.

Décapitée, démotivée, la direction artistique ne peut mettre en œuvre un concept qu'elle ne comprend d'ailleurs plus elle-même. Dès lors, il y a tout à craindre que les possibilités de fi-

nancement externe déterminent le contenu de l'exposition et en fassent un parc de loisirs d'une forme encore plus bâtarde que celle redoutée ici même (*DP*, 22.5.1997).

Elle aussi décapitée, désécurisée, la direction technique doit enfin prendre au sérieux les expertises accablantes concernant les navettes, imprudemment gérées par le président du Comité stratégique, et les plates-formes dont la construction, si elle s'avère faisable, va générer des surcoûts prohibitifs et d'inadmissibles retards. Sérénité ou indifférence, les politiques semblent seuls capables de garder leur calme. Ainsi le Conseil fédéral, qui ne se souvient sans doute pas d'avoir vendu aux parlementaires une exposition nationale et thématique sur « Le temps et la Suisse en mouvement », s'est contenté d'envoyer un ministre plénipotentiaire auprès du Comité stratégique. Comme si l'on pouvait ainsi déléguer l'incontrôlable concrétisation d'un concept trop flou pour guider les opérations!

L'intervention gouvernementale, la reconstitution des équipes dirigeantes, la mobilisation de forces créatrices, la remise en confiance des sponsors, la correction des plans et schémas, la recalculation des coûts et peut-être le redimensionnement du projet, tout cela prendra du temps – mais ne suffira pas. Car, préalable à toute réalisation, il faudra une bonne fois formuler les objectifs, le message, le contenu de l'Expo, qui portera dès lors au mieux le millésime 2002. Un pincement d'amour-propre est si vite passé.

YJ

(Re)lu

QUI SE SOUVIENT de *L'Homme sans qualités*, de Robert Musil, notera avec amusement que les problèmes rencontrés par les organisatrices et les organisateurs de l'Expo.01 sont identiques à ceux évoqués, en plus de 1700 pages, par l'écrivain autrichien. Une lecture indispensable pour patienter jusqu'en 2001 (2002).

« (...) En effet, dit son Altesse en guise de conclusion, si nous désirons donner ainsi un témoignage non négligeable de notre force et de notre unité, nous n'en pensons pas moins à l'intérêt international, puisque d'heureuses relations entre les membres de la famille européenne ne peuvent reposer que sur l'estime réciproque et le respect de la puissance d'autrui. Elle se borna ensuite à répéter encore une fois qu'une démonstration de force aussi spontanée devait réellement naître du cœur du peuple, donc être dirigée d'en haut, et que cette assemblée avait été convoquée pour en découvrir les moyens. Si l'on veut bien se souvenir que Son Altesse n'avait encore trouvé peu de temps auparavant qu'une liste de noms, à quoi était venue s'ajouter du dehors l'idée d'une « Année autrichienne », on notera un progrès considérable, et cela d'autant plus que Son Altesse n'avait même pas dit toute sa pensée.

» Après cette allocution, Diotime prit la parole pour expliquer les intentions du Président. La grande action patriotique, déclara-t-elle, devait trouver un grand but qui naquît, comme l'avait dit Son Altesse, du cœur même du peuple. « Nous qui sommes réunis ici aujourd'hui pour la première fois, nous ne nous sentons pas appelés à définir d'ores et déjà ce but; nous nous sommes réunis pour le moment dans le seul désir de créer une organisation qui rende possible l'établissement des suggestions conduisant à ce but. » C'est en ces termes qu'elle ouvrit la discussion.

» Il n'y eut d'abord qu'un long silence. Enfermez dans une même cage des oiseaux d'origine et de chant différents, qui ignorent ce qui les attend, ils commencent par observer exactement le même silence. »

Robert Musil, *L'Homme sans qualités*, Seuil, 1956.

Malsain désir de durer

Le retrait simultané d'Arnold Koller et de Flavio Cotti a tout à la fois surpris et réjoui. Surpris parce que les conseillers fédéraux ont pris la mauvaise habitude de décider en solitaires, du moment de leur départ, sans se préoccuper du nécessaire renouvellement régulier du collège gouvernemental et des conditions de leur succession. Une habitude illustrée récemment par un Jean-Pascal Delamuraz s'accrochant à son poste malgré la maladie.

Réjoui car une double vacance élargit quelque peu la liberté de choix des députés, limitée par des règles, écrites et non écrites, fort contraignantes: clause cantonale – qui, espérons-le, disparaîtra prochainement – parti politique, voire telle tendance au sein du même parti, régions et langues, sexe. Dans ces conditions, le choix se réduit à peu de chose et la probabilité d'élire la personne la plus qualifiée tend vers zéro. Ce scénario d'une vacance multiple est rare puisqu'il faut remonter à 1986, puis 1973 – triple vacance – pour retrouver pareille occasion.

Fin des règnes interminables

Laissons là le bilan des deux magistrats sortants, largement brossé par les médias. Si le professeur appenzellois nous a paru souvent timoré, parfois jusqu'à la paralysie, et l'ego démesuré de l'avocat tessinois nous a plus d'une fois irrité, les deux hommes ont mené à bien plusieurs dossiers importants. Une chose est sûre, tous deux sont restés en place trop longtemps. La lassitude se lisait d'ailleurs sur leurs traits.

Certes les conseillers fédéraux de l'après-guerre ont quelque peu modéré leur dur désir de durer. On ne retrouve plus, dans la Suisse contemporaine, des règnes interminables tels ceux de Karl Schenk (32 ans), Adolf Deucher (29 ans), Giuseppe Motta (28 ans) ou Emil Welti (25 ans), des magistrats qui souvent mouraient en fonction. Mais plus récemment Max Petitpierre (17 ans), Kurt Furgler (15 ans), Hans-Peter Tschudi et Jean-Pascal Delamuraz (14 ans) n'ont pas mesuré leur peine.

Aujourd'hui, de telles durées ne sont plus tolérables. Le travail de chaque conseiller fédéral a augmenté de manière significative, de par les compétences nouvelles dévolues à la Confédération et de par la nature des tâches, dont les solutions exigent souvent des contacts internationaux. Dans aucun pays démocratique les ministres ne restent en place plus de deux, trois ou cinq ans. Les premiers ministres qui se sont accrochés, tels Margaret Thatcher et Helmut Kohl, ont mal fini. Or nos magistrats, on l'oublie souvent, sont, collectivement, des premiers ministres.

Le pouvoir use, nous pouvons le lire au fil des ans sur le visage des conseillers fédéraux. À cette fonction, une année compte double, admettent les plus conscients d'entre eux. Par ailleurs, l'évolution économique et sociale, celle des valeurs aussi ont pris un tel rythme que l'action gouvernementale, pour rester en prise avec la réalité, exige des compétences et des regards renouvelés.

Dans ces conditions, deux mandats, dix ans exceptionnellement, devraient devenir la règle. Une règle non écrite mais respectée par les magistrats et, s'il le faut, appliquée par les partis gouvernementaux. Rien n'empêche ces derniers de signaler à leurs conseillers fédéraux qu'ils présenteront de nouveaux candidats à l'échéance d'une législature et de rompre ainsi avec le rituel du renouvellement automatique et quadriennal du gouvernement. La conduite politique du pays y gagnerait en dynamisme et profiterait mieux des qualités exécutives qui aujourd'hui ne peuvent s'exprimer pour cause d'occupation prolongée des sièges. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la continuité de la politique en pâtirait: le système suisse, au-delà des personnes, est structurellement conçu pour la continuité.

On attend l'annonce de la démission de Kaspar Villiger et d'Adolf Ogi. jd

Précision

DANS DP 1371, nous mentionnions que l'Association transports et environnement (ATE) avait dû engager quelque 3 millions de francs pour faire aboutir son initiative « Rues pour tous ». En fait l'ATE nous indique qu'elle n'a dépensé jusqu'à maintenant que 700 000 francs environ. La somme de 3 millions est le budget prévu pour la totalité de l'opération, y compris la votation populaire.

L'augmentation des cotisations dès 2000 (+ 5 francs), qui doit être avalisée par l'assemblée des délégués, n'est pas liée aux coûts de l'initiative mais au fait que le montant des cotisations n'a pas bougé depuis 1993. réd.

Une bonne idée vieille de 30 ans

Une association française, Attac, a repris une idée de trente ans, l'idée d'un prix Nobel d'économie, James Tobin. Objectif: s'en prendre à la spéculation financière.

L'ÉCONOMIE S'AFFRANCHIT de tout contrôle démocratique. L'économie se nourrit d'elle-même, se passant du monde réel. Les citoyens contemplant, avec une impuissance de téléspectateurs, les échanges financiers, sans liens avec des échanges commerciaux réels, qui modèlent pourtant leur existence: 1000 milliards de dollars par jour de transactions sur les marchés monétaires internationaux. Cet état du monde n'est ni naturel, ni – par conséquent – fatal. Un mouvement se dessine, qui vise au contrôle, à la transparence, à l'imposition de ces mouvements financiers – et à l'emploi de cet impôt pour susciter un développement durable. Le marché libéré de toute entrave a démontré sa capacité de nuisance et certains réfléchissent dès lors aux moyens qu'ont les collectivités de reprendre le dessus sur le fauve en liberté.

La Taxe Tobin, imaginée en 1972 par James Tobin, économiste keynésien et prix Nobel en 1981, est l'un de ces outils, de ces «grains de sable dans les rouages de la spéculation» qui ne résoudront pas tout, mais constitueront un premier pas vers la domestication de la sphère économique.

James Tobin: «Ce qui me paraît important, la chose principale, c'est de lutter contre cette idée que le marché fera tout bien, en toutes circonstances, que tout ira pour le mieux si l'on n'empêche pas sur la liberté du marché. J'ai trouvé incroyable qu'une des conditions posées à l'assistance offerte par les organisations financières internationales aux pays en difficulté était qu'ils libéralisent encore un peu plus leurs

marchés financiers. Alors que le problème est venu du fait qu'ils avaient déjà des marchés trop ouverts!»

Le principe de la taxe est tout simple: chaque transaction de change est frappée d'une retenue de 0,1%, par exemple. La faiblesse du montant la rend insignifiante pour une seule transaction, mais la taxe décourage les allers et retours multiples. Un aller et retour quotidien, pendant une année, engendrerait un prélèvement total de 48%.

En 1970, le volume mondial des transactions quotidiennes sur le marché des changes s'élevait à 10 milliards de dollars. Il est passé à 75 milliards en 1980, à 500 milliards en 1990 et à 1800 milliards en 1997.

À ce taux, particulièrement bas, de 0,1%, cette taxe rapporterait près de 100 milliards de dollars par an. Elle serait récoltée et administrée par chaque gouvernement, puis répartie entre le pays où elle est perçue et une institution internationale comme le FMI, la Banque mondiale, ou mieux, une structure sous le contrôle des Nations Unies. Cette répartition peut être modulée selon le degré de développement du pays.

La Taxe Tobin aurait plus d'un effet bénéfique: freiner la spéculation, imposer la transparence aux milieux financiers, redistribuer des richesses vers les pays moins développés, promouvoir un développement durable, transférer du pouvoir de l'économie au politique.

Certes, une telle taxe pose quelques problèmes techniques, dont ses adver-

saires s'empressent d'exagérer l'ampleur. Quelques propositions de réponses aux questions les plus couramment évoquées:

- Afin d'empêcher les délocalisations, Peter Garbey, professeur à la Brown University, suggère de taxer la transaction au lieu où le *trader* opère et au moyen d'un programme installé dans son ordinateur.

- Pour contrer les paradis fiscaux, Peter Kenen, professeur à Princeton, propose que les pays pro-tobin appliquent une taxe de 5% aux capitaux provenant de ces paradis. Il serait également envisageable de leur interdire l'accès aux prêts internationaux.

- Pour éviter de taxer les opérations non spéculatives, Tobin propose de taxer la vente de devises au seul client final, et d'épargner les opérations entre banques, qui représentent le 80% de ces ventes de devises.

- Dans le but de toucher les produits dérivés, Tobin propose d'imposer de 0,1% le nominal sur lequel reposent les dérivés qui proposent une opération de change.

- Si la taxe est difficile à mettre en place dans un seul pays, Tobin estime «qu'il suffirait qu'une vingtaine de pays commencent, se mettent d'accord, pour que la taxe puisse prendre corps. Ensuite, [il] pense qu'accepter la taxe pourrait être une des conditions préalables au statut de membre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.»

Ce qui prêterite le plus la taxe Tobin, c'est le manque de volonté politique. Car, à l'échelle économique de l'Europe, l'expérience serait envisageable. Les gouvernements sociaux-démocrates sont majoritaires, mais la Taxe Tobin ne semble pas être une de leurs priorités. Pas, ou plus pour certains... Lionel Jospin, candidat, l'avait portée sur son catalogue; il ne l'a plus évoquée depuis qu'il est premier ministre. cp

Sources:

- Attac: <http://Attac.org/>
- Alter Davos, <http://attac.org/alterdavos/>
- Interview de James Tobin: <http://www.lemonde.fr/actu/economie/tobin/index.htm>.

Adrien de Tricornot, «Revoilà la taxe Tobin», *Bilan*, 1/98.

Attac et Internet

LA REMISE À l'ordre du jour de la Taxe Tobin doit son succès à l'Internet, que l'association Attac (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) a choisi comme outil privilégié.

À l'origine de l'association: un appel d'Ignacio Ramonet dans le *Monde diplomatique*, en décembre 1997. Attac s'appuie d'abord sur des associations, puis fait très vite des émules sur tout le territoire français, hors de France – préfigurant et expérimentant déjà cette communauté internationale démocratique qu'elle appelle de ses vœux. À fin 98, Attac comptait plus de 4000 membres. En Suisse, il n'existe pas encore de groupe constitué; une motion demandant la promotion de la Taxe Tobin a été déposée au Grand Conseil genevois le 8 septembre 1998.

Piloter les accords bilatéraux

En adoptant les accords bilatéraux avec Bruxelles, la Suisse s'engage à traiter les travailleurs européens comme ses nationaux. Mais rien ne l'empêche d'assurer à chacun la protection qu'elle juge utile et légitime, notamment pour combattre le dumping social. Berne prépare activement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des travailleurs. En copiant ce que font les pays européens.

PASSER UN ACCORD avec Bruxelles, c'est accepter sans réserve le principe de la non-discrimination, le pivot des règles communautaires. Interdire la discrimination, c'est imposer à chaque pays de traiter les entreprises et les travailleurs des autres États européens à l'égal des entreprises ou des travailleurs nationaux. Pour respecter la non-discrimination, la Suisse devra, on le sait, abolir, à terme, le système des autorisations pour l'engagement des travailleurs européens. Elle devra aussi renoncer au contrôle du salaire des frontaliers, comme c'est le cas à Genève. Un contrôle des salaires, pourquoi pas, mais pour autant qu'il s'applique à tous, Suisses et Européens. Tel est le principe, incontournable, de la non-discrimination.

Si elle entend combattre la sous-enchère salariale, la Suisse doit donc adopter de nouvelles règles «euro-compatibles». La démarche la plus simple consiste à introduire dans le droit suisse le contenu d'une directive européenne. C'est ce que prépare l'OFDE (Office fédéral du développement économique et de l'emploi) pour réglementer l'activité des foreurs de tunnels et autres travailleurs détachés.

Foreurs de tunnels

Une entreprise européenne, qui veut monter une machine, réparer une ins-

tallation, construire un pont ou forer un tunnel dans un pays membre de l'Union, a le droit de déplacer son personnel pour effectuer ces travaux. Cette règle ne fait guère de problème lorsqu'une entreprise déplace des techniciens spécialisés, seuls capables d'installer la machine qu'elle a fabriquée. Les difficultés commencent lorsqu'une entreprise de construction exécute à l'étranger de grands travaux avec une main-d'œuvre peu qualifiée recrutée dans son pays.

Hypothèse plausible, une entreprise portugaise pourrait décrocher un contrat pour d'importants travaux de construction des transversales ferroviaires en Suisse, parce qu'elle compte payer ses travailleurs au tarif portugais. Ce serait une concurrence inéquitable pour les entreprises suisses ou allemandes de la branche. Ce serait aussi une puissante incitation à la sous-enchère salariale.

Sous la pression de l'Allemagne, Bruxelles a passé, fin 1996, une directive fort complète sur les travailleurs détachés. Pour l'essentiel, les entreprises sont tenues de respecter les conditions sociales en vigueur dans le pays où est effectué le travail (voir ci-dessous: Travailleurs détachés). L'OFDE met la dernière main à une loi fédérale sur les travailleurs détachés. Elle sera une simple adaptation de la directive européenne. En vertu de ce texte, le Portu-

Travailleurs détachés

LES QUINZE ÉTATS membres de l'Union européenne ont jusqu'au 16 décembre de cette année pour intégrer dans leur droit national la Directive 96/71/CE (du 16 décembre 1996) concernant le détachement des travailleurs.

Les travailleurs détachés dans un pays membre bénéficieront des conditions d'emploi du pays où ils travaillent, fixées par la loi ou par les conventions collectives déclarées d'application générale. Les conditions d'emploi englobent:

- la durée du travail et de repos,
- la durée des congés annuels payés,
- le salaire minimal, y compris celui des heures supplémentaires (les indemnités d'éloignement sont englobées dans le salaire minimal),
- la sécurité, la santé et l'hygiène au travail,
- la réglementation du travail intérimaire,
- la protection des femmes enceintes et des enfants,
- l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Ces règles ne s'appliquent pas lors de travaux de montage prévus dans un contrat de vente et n'excédant pas huit jours. Le pays où est effectué le travail peut porter ce délai à un mois avec l'accord des partenaires sociaux.

en libre circulation assistée

gais «parachuté» à Uri ou en Valais devra toucher un salaire aux normes minimales helvétiques.

Force obligatoire

Les détachés ne représentent qu'une minorité parmi les travailleurs migrants. La protection contre la sous-enchère salariale passe pour beaucoup par le respect des conventions collectives passées dans les différentes branches économiques. Mais encore faut-il que lesdites conventions s'imposent à tous. L'instrument pour y parvenir existe déjà depuis 1956: la Loi fédérale sur la force obligatoire des conventions collectives. Elle permet au Conseil fédéral d'accorder force de loi à des textes négociés entre les partenaires sociaux, mais à trois conditions cumulatives:

- la convention doit regrouper la majorité des travailleurs de la branche,
- la convention doit être signée par

la majorité des entreprises de la branche,

- les employeurs liés à la convention doivent occuper la majorité de tous les travailleurs de la branche.

Ces trois conditions sont rarement réunies. Le Conseil fédéral peut y déroger exceptionnellement lorsque la protection sociale l'exige. L'instrument doit donc être amélioré. Berne envisage d'appliquer la solution allemande, où il suffit que seule la troisième condition soit nécessaire pour décréter la force obligatoire. La modification serait d'importance. Ainsi, en application de la loi amendée, une convention collective pourrait s'appliquer à tout le secteur de la vente lorsque quelques grosses entreprises, comme Migros et Coop, en seraient signataires. Les organisations patronales, d'ordinaire championnes de la défense des conventions collectives, se montrent fort tièdes face à l'extension de leur force obligatoire. L'arme serait-elle trop efficace?

Mais encore...

La piste des conventions collectives obligatoires ne résout pas tout. Il y a les secteurs où les conventions sont inexistantes et où les risques de sous-enchère salariale sont importants, malgré des salaires déjà très bas. Mais il y a également le fait que, dans les machines, l'horlogerie ou la chimie, les grandes conventions collectives règlent en détail les conditions de travail à l'exception du montant des salaires, négocié au sein des entreprises. Ce qui complique évidemment le débusquage du dumping salarial.

Reste, troisième piste, la fixation de salaires minimaux fixés légalement et obligatoires pour les Suisses comme pour les étrangers. Un instrument aux conséquences difficilement prévisibles qui, curieusement, semble susciter moins de réserves chez les employeurs que chez les syndicats. Ce sera le débat social des semaines à venir. *at*

CFF SA

Entreprise nationale?

P OUR MARQUER LEUR nouveau statut d'entreprise (non plus une administration mais une SA de droit public dont l'actionnaire unique est la Confédération), les CFF vendraient le 1er janvier une carte journalière particulière. La particularité était non seulement le prix (10 francs) mais aussi le réseau accessible: celui des

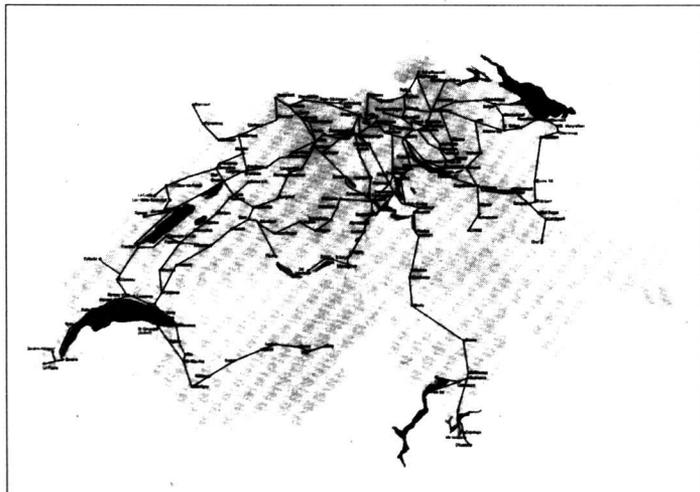
seuls CFF. Il représente 3000 kilomètres, annonçait fièrement le président de la direction, Benedikt Weibel, dans un mot d'accompagnement illustré d'une carte sponsorisée par Kambly SA, «Spécialités de biscuits Suisses» (sic).

C'est qu'on a pris l'habitude du réseau complet des «Entreprises suisses de transport», comme il s'intitule sur la carte illustrant la validité (totale ou partielle) de l'abonnement général, de l'abonnement à demi-prix et de la carte journalière ordinaire. Sans parler de l'accès possible aux transports publics locaux de toutes les villes du pays qui n'est

pas le moindre attrait de ce type d'abonnement. Par comparaison, le réseau des seuls CFF ressemble à un filet déchiré dont les mailles sont d'épaisseur bien inégale: pas de ligne directe de Berne à Neuchâtel, il faut passer par Zollikofen, Lyss et Bienne. Le Valais compte deux lignes: la vallée du Rhône et Saint-Maurice-Saint-Gingolph. Le Lötschberg n'existe pas. Même le canton de Vaud paraît désert sans ses chemins de fer à voie métrique.

Au fond, les CFF sont l'opérateur du Plateau, de la région zurichoise et des lignes internationales.

Moralité: l'investissement affectif des Suisses et des Suissesses dans leurs CFF est une chose, mais le service public ne se limite pas à cette seule entreprise et peut prendre des formes diverses. Seule, la nouvelle SA n'est pas grand-chose, c'est bien toute la chaîne de transport qui est importante. Pas seulement les CFF mais aussi les autres entreprises de chemin de fer, pas seulement le rail mais aussi les lignes régionales sur pneus. *fb*



Les enfants n'ont pas de prix

La commission sociale du parti socialiste a présenté un rapport complet sur la politique familiale en Suisse. Le bilan fait état des lacunes du système, le rapport propose des pistes pour y remédier. Reste, comme souvent, à concrétiser les principes. Y sont proposées, entre autres, une rente pour enfants et l'instauration pour les parents d'une allocation complémentaire centrée sur les besoins.

LA VENUE ATTENDUE D'UNE femme démocrate-chrétienne au Conseil fédéral infléchira-t-elle la politique suisse de la famille? Anticipant sur l'événement, le parti socialiste a publié un rapport complet sur différentes mesures à prendre afin d'améliorer la condition sociale des familles. Avec un premier constat: les études récentes chiffrent les coûts pour un enfant à 18% du revenu du ménage, pour deux enfants à 26%, et pour trois enfants à 35%. Un enfant coûte donc environ 340 000 à ses parents avant de voler de ses propres ailes, à 20 ans. Les gains affectifs sont bien sûr inchiffrables et irremplaçables, mais il n'en demeure pas moins que la naissance d'un enfant pèse lourd dans un ménage; elle peut même constituer un risque de pauvreté pour les couples à faible revenu.

Mesures compensatoires: une rente pour enfants

Des mesures destinées à compenser la charge financière des familles ont été développées dans ces cent dernières années, telles que les allocations familiales et les déductions fiscales pour enfants.

Les allocations familiales comportent les allocations de naissance, les allocations pour enfants et les allocations pour études. Les quatre milliards proviennent du pour-cent sur la masse salariale des entreprises. Le système est insatisfaisant. D'une part, il dépend essentiellement du salaire: les parents sans activité lucrative, les étudiants ou les indépendants ne touchent pas les allocations familiales. En tout, quelque 200 000 enfants passent entre les mailles du filet. D'autre part, les allocations familiales sont proportionnelles au temps de travail. Un travail à temps partiel ne permet pas de toucher l'entier de l'allocation. Enfin, les pour-cent salariaux sont réglementés par les cantons et pris en charge par des entreprises dépendantes d'une convention de branche.

Le système des déductions fiscales n'est pas plus convaincant. D'un montant de 1,9 milliard (1,3 milliard pour les cantons et 0,6 milliard pour la Confédération), il entraîne une inégalité de traitement entre riches et pauvres, par l'effet de la progressivité, ou encore plus, du quotient familial.

Le parti socialiste propose de remplacer ce système par une rente pour

chaque nouvel enfant, d'un montant de 600 fr. par mois pour le premier et de 300 fr. pour les suivants. Coût total: huit milliards. L'opération serait financée en grande partie par les allocations familiales et par les pour-cent prélevés sur les salaires (six milliards); les recettes fiscales nouvelles engendrées par les rentes d'enfant, imposables, les économies réalisées par les cantons au titre des prestations versées en cas de besoin, alimenteraient le fonds, à hauteur de 1,4 milliard. Le tour de passe-passe financier permettrait d'atteindre un coût supplémentaire de 600 millions de francs par année à charge de la Confédération.

Le principe proposé par le parti socialiste est bon: une rente pour un enfant, quels que soient le revenu, le temps de travail ou le lieu de domicile. On passerait ainsi d'un système disparate et inadéquat à une prestation universelle, financée par l'impôt et offerte à chaque famille. Mais la proposition pose, comme souvent, la question de la faisabilité. Plus précisément: comment transférer dans un fonds commun, les pour-cent patronaux et les gains des cantons, réalisés par la suppression de la déduction fiscale pour enfants?

Des problèmes de faisabilité

Les allocations familiales dépendent du revenu du travail. Elles sont gérées par profession. Il faudrait alors supprimer les caisses professionnelles. La Confédération prélèverait un pour-cent salarial destiné à alimenter le fonds. Un projet dont l'application serait malaisée: les employeurs accepteraient difficilement que le revenu du travail finance une prestation universelle.

Supprimer les déductions fiscales cantonales pour entretien d'enfants en vue de les transférer à la Confédération qui ensuite les redistribuerait aux familles manque de transparence. En effet, la première année, la transaction serait simple. Mais le système s'enliserait à terme dans un enchevêtrement de compétences entre cantons et Confédération. La Confédération devrait plutôt augmenter l'impôt fédéral direct, et inciter les cantons, par une loi d'harmonisation, à supprimer les déductions fiscales pour enfants.

Tout reste à faire, le principe mérite qu'on tente de le concrétiser. gs

Protection du patrimoine mondial

Certains trésors du patrimoine mondial sont la possession de petits États pauvres, incapables d'affronter deux tâches: s'ouvrir au tourisme de masse et prévenir la dégradation des sites. Quelle fiscalité imaginer pour leur subventionnement?

AU CHAPITRE DE la mondialisation, ses bienfaits et ses méfaits, il est rare que l'on porte, ce devrait être à son actif, la démocratisation du tourisme. Et quand on l'évoque, c'est pour souligner, non sans supériorité implicite, ses aspects caricaturaux: quartiers chauds des pays chauds, encolonnade des cars devant les grands sites répertoriés, groupes-bouchons dans les salles de musée, amusement sur commande des gentils organisateurs, etc... Mais le tourisme moutonnier n'enlève rien à cette conquête des temps modernes: des hommes et des femmes, au revenu souvent modeste, peuvent s'offrir, parfois en épargnant durement, le voyage de leur rêve, même aux antipodes. Et avec quelle fraîcheur, quelle capacité d'émerveillement, quelle curiosité authentique!

Ce tourisme, désormais de masse, exerce sur les sites une pression d'usure et de dégradation, alors même que beaucoup n'ont pas été scientifiquement fouillés, ni restaurés. Les pays qui détiennent ce patrimoine sont le plus souvent des pays pauvres. Ils encaissent les recettes immédiates du tourisme. Ils n'ont pas les moyens d'une politique à long terme. Dès lors le financement du patrimoine mondial se pose. L'Union européenne, à l'intérieur de ses frontières, organise ce soutien par ses fonds structurels. Il n'est pas de place espagnole en restauration où un grand panneau n'annonce le subventionnement de l'Union. Mais à l'échelle mondiale, les ressources de l'Unesco sont dérisoires, et donc les soutiens qu'elle peut apporter.

Pas d'accès à des grands sites sans taxe d'entrée. Si élevée soit-elle, elle ne couvre que les frais de surveillance et de conciergerie. Mais elle donne droit à une pleine exploitation photographique du site. Et quelle photomania! Dans les musées, en revanche, entrée payante et, souvent, photographies interdites, même sans flash. L'exploitation des œuvres, sous forme de cartes ou de livres, est donc réservée.

Mais cette réserve, la technique l'a fait sauter. La reproduction, voire le piratage, des livres, des images, de la musique, par photocopie, scannage, enre-

gistrement a pris de telles proportions que les défenseurs de la propriété intellectuelle ont cherché à prélever leurs droits en amont. Au lieu de taxer toute reproduction effective, ils cherchent un prélèvement à la source frappant les supports de duplication, quel que soit finalement leur emploi.

Le film photographique a jusqu'ici échappé à cette recherche. Probablement en raison de son usage multiple: la photo de famille n'est pas reproduction d'une œuvre d'art.

Taxe Unesco

Une taxe, même très modeste, sur tout film photographique dégagerait des sommes considérables qui permettraient à l'Unesco de financer des campagnes de maintenance, de restauration, de fouille qui dépassent les possibilités des États nationaux.

Comme il n'y a pas de gouvernement mondial pour l'imposer, il n'est pas utopiste d'imaginer un accord volontaire des fabricants, sous le contrôle des États nationaux où ils produisent, ou encore des règles de droit international semblables à celles qui régissent la propriété intellectuelle.

La mondialisation a pour conséquence logique l'apparition de tâches mondiales qui doivent avoir un autre financement que la cotisation annuelle (parfois impayée) des États membres des organisations internationales. Le patrimoine culturel est reconnu comme un des domaines premiers d'intervention. À frontières ouvertes, tout citoyen du monde en a la jouissance, mais la propriété est au-dessus des forces de l'État qui la détient, même s'il en tire recette. Seule une fiscalité mondiale serait à la mesure de cet enjeu. Il faut s'accoutumer à cette idée. *ag*

AMÉRICANISME

Hors du panier européen

MICHAEL JORDAN PREND sa retraite; le plus grand basketteur de tous les temps? Probablement, puisque la presse le dit. Le Chicagoan a eu droit à une pleine page dans tous les journaux suisses. Mais qui a vu un match des Chicago Bulls à la télé, un vrai, pas trente secondes d'extraits de temps à autre? La réponse est simple: en Europe, presque personne, si ce n'est les habitués des chaînes cryptées, tard dans la nuit. L'a-t-on vu en chair et en os, sur des parquets européens? Jamais depuis les jeux de Barcelone.

Le basket est-il devenu un sport vraiment populaire? Au-delà de l'effet mode - de jeunes ados habillés rap et jouant nonchalamment avec une balle orange derrière des grillages comme aux USA -, pas vraiment. En Europe, les terres d'élection de la balle au panier ont toujours été les nations de l'arc méditerranéen, surtout à l'Est: pays de l'ex-Yougoslavie, Grèce, Turquie, avec quelques surgenons plus nordiques du

côté de Limoges et la curieuse exception des pays baltes. Les terres riches, celles du Nord, restent imperméables. D'une certaine manière la tentative planétaire de la NBA d'imposer partout son basket a échoué. Alors pourquoi Jordan et ce déluge médiatique?

L'extraordinaire prégnance de l'imagerie de l'Amérique en est bien sûr la raison principale. En 1998, 80% des entrées dans les salles de cinéma l'ont été pour des films américains. Il y a 25 ans, on était à 30%. L'empire américain repose sur sa mythologie, ses stars et ses symboles. La capacité de fabriquer des icônes est sans doute un des attributs les plus secrets et les plus redoutables du pouvoir. Rien n'est vraiment voulu. La force des États-Unis est plutôt dans cette absence d'intentions: une icône ne se décide pas vraiment, elle jaillit avec évidence, pure manifestation de puissance depuis les débuts du christianisme au moins: ceci est mon corps, ceci est mon sang. *ig*

Au secours, les nitrates dans l'eau sont sans danger

Les corrélations entre nitrates et maladies datent de trente ans.

Aujourd'hui, nous savons que les nitrates dans l'eau sont sans danger.

Et pourtant les contrôles demeurent. Explications.

«**L**A MAJORITÉ DES Européens pense que la nourriture d'aujourd'hui est moins sûre que celle d'hier, ce qui est grossièrement inexact; et aussi ne fait pas dans le domaine confiance à la science, ce en quoi elle n'a pas tout à fait tort» (Marian Apfelbaum).

Risquophobie

Dès les années septante et jusqu'à aujourd'hui, les nitrates dans l'eau potable constituent pour les médias le danger écologique le plus éminent après le nucléaire. Les nitrates (NO₃⁻) non pas de l'eau seulement, mais des salades, des jambons ainsi que des coquillages. Les directives décrètent généralement que l'eau est potable jusqu'à un seuil de 50 mg/l, et sa consommation tolérée (sauf pour femmes enceintes) pour une concentration entre 50 et 100 mg. Les nitrates proviennent de la fixation de l'azote atmosphérique et de la transformation de protéines par des bactéries (du sol, en particulier), et par la synthèse industrielle – l'utilisation des engrais-nitrates est la principale cause de l'incroyable multiplication (par un facteur de 6) de la productivité agricole.

Brève

LE PASSAGE À Berne du Ministre allemand Joschka Fischer a retenu l'attention des Bernois. Il y avait foule pour l'entendre à l'Université de Berne. L'aula était comble même s'il fallait montrer un carton d'invitation. Dans l'auditoire 31, l'image et le son permettaient aux autres intéressés de suivre l'exposé. Les auditeurs, assis par terre ou debout, réagissaient comme s'ils étaient dans l'aula. Les portes étaient ouvertes pour ceux qui n'avaient pas pu pénétrer. Pour certains, c'était un rappel de l'atmosphère de l'Université en 68. Cette fois les participants écoutaient un exposé ministériel. *cfp*

La médecine utilisait, jusqu'au siècle dernier, des doses de plusieurs dizaines de grammes par prise. Chez le rat, la toxicité chronique est nulle – il est vrai que la nourriture assaisonnée avec des nitrates (50 g/kilo – dix mille fois la dose tolérée chez l'homme!) leur plaît moins et ils prennent moins de poids. La principale source de nitrates chez l'homme provient des légumes (2 g/kilo dans la laitue, d'avantage dans la scarole). D'innombrables études épidémiologiques récentes montrent une corrélation inverse entre consommation de légumes et fréquence de cancers (par exemple gastrique), chose incompatible avec un rôle cancérogène significatif. En fait, les biologistes cellulaires pensent avoir démontré que la colonie bactérienne du tiers postérieur de la langue permet même la transformation des nitrates alimentaires en «facteurs de protection contre les pathogènes». Même les experts de la santé publique helvétique, réputés prudents, reconnaissent ne plus pouvoir détecter de corrélation positive entre ingestion de nitrates et cancer.

C'était différent il y a trente ans; des corrélations existaient entre nitrates et maladies, et on avait des hypothèses sur les mécanismes cellulaires qui provoquaient ces maladies. Un des soucis épidémiologiques majeurs était une maladie létale de nourrisson (la méthémoglobinémie) par ingestion de nitrates, transformés par les bactéries du côlon du bébé; ce mécanisme s'est révélé faux – la maladie rare provient d'aliments avariés. L'ingestion «réaliste» de nitrates ne semble pas conduire à la formation significative d'autres composés proches (les nitrosamines) qui sont, eux, fortement cancérogènes; la source principale de ces composés est la fumée du tabac.

Au total, avec trente ans de recul, l'ingestion de nitrates est inoffensive quelle que soit la dose. Alors pourquoi tous les pouvoirs publics maintiennent-ils ces concentrations maximales tolérées dans les légumes et l'eau potable? Les scientifiques se taisent parce que la mesure est inoffensive (mais coûteuse): il n'est pas nécessaire de

boire de l'eau nitraté pour être en bonne santé. Et les politiques se taisent parce qu'il est risqué de faire de la politique avec des preuves scientifiques. La prétention du scientifique à pouvoir dire le vrai est de plus en plus contestée. Ainsi, le procédé qui fut à l'origine de la maladie de la vache folle était un progrès nutritionnel: en chauffant moins les farines destinées à l'alimentation animale, l'on diminuait le coût du traitement mais surtout on améliorait la qualité des protéines.

Nous sommes devenus particulièrement risquophobes, ainsi du philosophe écologiste H. Jonas (cité par M. Apfelbaum): «La prophétie de malheur est faite pour éviter qu'elle ne se réalise. Science et technique sont la cause même du danger, et il ne faut pas compter sur elles pour combler les chausse-trappes qu'elles-mêmes creusent».

Source: Marian Apfelbaum, *Risques et peurs alimentaires*, Odile Jacob, 1998; *Nature Medicine*, juin 1995, p. 546; *Nutrition Reviews*, avril 1998, p. 95.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9